



TERRITOIRE DE BELFORT
COMMUNE DE BUC

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL – 08 juin 2022

Nombre de conseillers	
En exercice	10
Présents	8
Votants	9

Date d'envoi et d'affichage de la convocation
31 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit juin à 20 h 00, le conseil municipal de la commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Didier SACKSTEDER, Maire

Présents : **Didier SACKSTEDER, Maire**

Edith PETEY, Philippe CUSENIER, Adjoints au Maire
Isabelle BRUHL-BASTIEN, Dominique CHESNEL, Candy KUPCZAK, Pierre-Alain SOYER et Hervé WIAND, conseillers municipaux

Excusé(e)(s): Valérie PREVOT ayant donné procuration à Isabelle BRUHL-BASTIEN

Absent(e)(s): Damien FEGELE

ORDRE DU JOUR

- Point n° 1** Adoption du compte-rendu de la séance
- Point n° 2** Désignation d'un secrétaire de séance,
- Point n° 3** FINANCES – Décision modificative n°1
- Point n° 4** PERSONNEL – Assurances Statutaires
- Point n° 5** PERSONNEL – Médecine du travail
- Point n° 6** FINANCES – Demande de subvention GBCA

Questions diverses

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00
Pierre-Alain SOYER est désigné à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'adoption du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents

FINANCES

Décision modificative n°1

Monsieur le Maire expose qu'il convient de faire des ajustements budgétaires pour pouvoir payer une franchise d'assurance. Il convient de procéder comme suit :

	Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Dépenses de fonctionnement	D 022 : Dépenses imprévues de fonctionnement	- 600€	
	TOTAL D 022 : Dépenses imprévues	-600 €	
	D 678 : Autres charges exceptionnelles		+ 600 €
	TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		+ 600 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **DECIDE** d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

PERSONNEL

Assurances statutaires

Le Maire expose que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Territoire de Belfort a conclu un contrat groupe pour une durée de 3 ans qui s'achèvera au 31 décembre 2022. Il convient de le mandater pour négocier un nouveau contrat allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025. Ce mandatement n'oblige pas la commune à adhérer au contrat-groupe à l'issue de la consultation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **DECIDE** d'adopter la présente délibération, chargeant le Centre de Gestion de négocier et de conclure pour le compte des communes et établissements publics du Département un contrat-groupe d'assurance couvrant les risques liés à l'absentéisme des personnels territoriaux dans les conditions ci-dessus énoncées.

PERSONNEL

Médecine du Travail

Le Maire expose que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Territoire de Belfort a été contraint de développer une solution de médecine du travail après l'arrêt de l'accord avec le Centre de Gestion du Doubs en octobre 2021.

Un service de santé au travail interne au Centre de Gestion du Territoire de Belfort reposant sur une cellule pluridisciplinaire a été créé à la suite de la réunion du conseil d'administration du 8 avril. Ce service sera opérationnel au 1^{er} juillet 2022.

Les tarifs sont les suivants :

- 75 € la visite (y compris lorsque l'agent est vu plusieurs fois dans l'année)
- 40 € l'heure de tiers-temps y compris les interventions du psychologue et l'ergonome, lorsqu'elle est réalisée en tout ou partie au profit d'une collectivité ou d'un établissement possédant son propre comité technique/comité social territorial ;
- Les interventions du psychologue et de l'ergonome opérées à titre propre, c'est-à-dire sans lien avec le service de médecine professionnelle et préventive, font l'objet d'une tarification séparée

fixée par délibération du conseil d'administration et portée aux tarifs généraux du Centre de Gestion du Territoire de Belfort.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **DECIDE** d'adhérer au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion avec effet au 8 avril 2022 au prix :
 - 75 € la visite (y compris lorsque l'agent est vu plusieurs fois dans l'année)
 - 40 € l'heure de tiers-temps y compris les interventions du psychologue et l'ergonome, lorsqu'elle est réalisée en tout ou partie au profit d'une collectivité ou d'un établissement possédant son propre comité technique/comité social territorial ;
- **DECIDE** de dire que les tarifs visés ci-dessus sont ceux applicables au 8 avril 2022 ; et qu'ils évolueront au gré des décisions du conseil d'administration du Centre de Gestion, rappelées dans les tarifs annuels de ce dernier
- **DECIDE** d'autoriser le Maire à signer tous les documents en relation avec ce service.
- **DECIDE** de prévoir les crédits y afférent

FINANCES

Demande de subvention GBCA

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les travaux d'ADAP de l'école et de la salle communale ont dû être revus et suite à la requalification du projet, les travaux suivants seront réalisés :

- Désamiantage du hall et de la salle de classe de l'école
- Création de sanitaires PMR
- Création d'un cheminement et d'une rampe d'accès extérieurs PMR
- Déconstruction de la salle communale

Ces travaux sont estimés à 182 580 € HT, soit 219 096 € TTC. Une demande de subvention complémentaire à la demande de DSIL accordée en 2020 peut être faite auprès de GBCA comme suit :

Dépenses		Recettes		
Désamiantage	25 000 €	DSIL 2020	73 032 €	40 %
Sanitaires Ecole et Aménagements extérieurs	95 000 €	Fonds d'Aide aux communes GBCA	51 561.87€	28 %
Déconstruction salle	30 000 €	Fonds propres	57 986.13 €	32%
TOTAL	182 580 €	TOTAL	182 580 €	100 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE SOLLICITER** une subvention auprès du Grand Belfort au titre du Fonds d'Aide aux Communes
- **DE PREVOIR les crédits** au budget primitif 2022
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

QUESTIONS DIVERSES

Subventions départementales	Le Maire informe les élus que le Département a octroyé deux subventions à la commune : <ul style="list-style-type: none"> - 10 000 € pour la réfection des routes (5^{ème} DB et Rue de la Croix) - 3 000 € pour les travaux du logement (1^{er} étage de l'école)
Sécheresse	Le Maire rappelle que l'alerte sécheresse niveau 1 a été envoyé par la Préfecture
Carte avantages jeunes	La carte avantages jeunes sera offerte par la mairie aux jeunes allant de 3 ans à 18 ans. Les jeunes doivent se faire connaître avant le 20 juillet 2022
Boîte à livres	Un riverain demande l'ajout d'étagères dans l'abribus pour faire un espace « boîte à livres ». La mairie estime que les boîtes situées vers l'église sont suffisantes
Illumination de la Vierge	Monsieur le Maire informe les membres du conseil que l'illumination de la Vierge n'aura pas lieu au vu du coût élevé et du manque de prévision budgétaire pour ce point en 2022
Défibrillateur	A la demande d'un habitant une formation pour le défibrillateur pourrait être organisée pour la population et les élus.
Bois	Le Maire informe qu'il s'est rendu dans les bois communaux non soumis au régime forestier de l'ONF avec le garde forestier et l'adjoint en charge de la forêt. Les bois n'étant pas malades, il n'apparaît pas nécessaire d'y toucher.

La séance est levée à 21h40

SACKSTEDER Didier Maire	Edith PETEY Première Adjointe au Maire
Philippe CUSENIER	Isabelle BRUHL-BASTIEN Conseillère Municipale

Dominique CHESNEL Conseillère Municipale	Damien FEGELE Conseiller Municipal <i>Absent</i>
Candy KUPCZAK Conseillère Municipale	Valérie PREVOT Conseillère Municipale <i>Ayant donné procuration à Isabelle BRUHL-BASTIEN</i>
Pierre-Alain SOYER Conseiller Municipal	Hervé WIAND Conseiller Municipal